Amundi
ASSET MANAGEMENT

RAPPORT ANNUEL

NOVEMBRE 2023

AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

OPCVM de droit français

Société de gestion
Amundi Asset Management
Sous délégataire de gestion comptable en titre
CACEIS Fund Administration France
Dépositaire
CACEIS BANK
Commissaire aux comptes
DELOITTE & ASSOCIÉS

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Sommaire

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	**3**
Compte rendu d'activité	**9**
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	**24**
Informations spécifiques	**25**
Informations réglementaires	**26**
Certification du Commissaire aux comptes	**32**
Comptes annuels	**37**
Bilan Actif	38
Bilan Passif	39
Hors-Bilan	40
Compte de Résultat	42
Annexes aux comptes annuels	**43**
Règles et méthodes comptables	44
Evolution de l'Actif net	49
Compléments d'information	50
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	62
Inventaire	64
Annexe(s)	**69**
Information SFDR	70

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Caractéristiques de l'OPC

Classification
Obligations et autres titres de créance internationaux.

Objectif de gestion
L'objectif de gestion du fonds est de concilier performance financière et impact environnemental positif. Sur un horizon de placement de 12 mois, le fonds visera une performance supérieure à €STR + 0,50%* en investissant sur le marché des obligations vertes. La sélection des valeurs en portefeuille se base à la fois sur des critères d'analyse financière et des critères extra-financiers intégrant de manière systématique les aspects ESG (Environnemental, Social, Gouvernance) et privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.

* Pour la part P, une performance supérieure de 0,05% à celle de l'€STR après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum (ces derniers figurant dans la rubrique frais du prospectus).

* Pour la part I, une performance supérieure de 0,15% à celle de l'€STR après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum (ces derniers figurant dans la rubrique frais du prospectus).

* Pour la part I3, une performance supérieure de 0,10% à celle de l'€STR après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum (ces derniers figurant dans la rubrique frais du prospectus).

* Pour la part S, une performance supérieure de 0,40% à celle de l'€STR après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum (ces derniers figurant dans la rubrique frais du prospectus).

* Pour la part EB, une performance supérieure de 0,10% à celle de l'€STR après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum (ces derniers figurant dans la rubrique frais du prospectus).

* Pour la part E, une performance supérieure de 0,10% à celle de l'€STR après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum (ces derniers figurant dans la rubrique frais du prospectus.

Stratégie d'investissement
1. <u>Stratégies utilisées :</u>
L'OPC a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement « Disclosure ».
L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC peut investir dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental au sens de l'article 5 du Règlement sur la Taxonomie. Aussi, il est attendu que l'OPC puisse partiellement investir dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables au sens des articles 3 et 9 du Règlement sur la Taxonomie. Le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage l'OPC est de 0%.

Le fonds offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement qui couple une approche « top-down » et « bottom-up » c'est-à-dire qu'elle débute par une étude des variables économiques pour aboutir à la sélection des titres.

<u>Univers d'investissement :</u>
Le Fonds a une approche thématique. L'univers d'investissement est constitué d'obligations vertes respectant les Green Bonds Principles sans restriction de devise dont l'impact positif sur la transition énergétique et écologique est évaluable.

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Séquencement des étapes du processus d'investissement
Le processus d'investissement se déroule en trois étapes successives :

- la première étape dite stratégie de gestion consiste à encadrer préalablement l'univers d'investissement par une analyse détaillée des émetteurs présents sur le marché obligataire.

Critères d'éligibilité des titres de l'univers d'investissement

Le fonds a vocation à investir à plus de 75% en obligations vertes ("green bonds").

Les obligations vertes ("green bonds") ont pour objectif de financer des projets visant un bénéfice environnemental.

Elles sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à :

1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds :
Les objets de financement doivent être clairement identifiés et décrits dans la documentation réglementaire relative à l'émission du titre et apporter un bénéfice environnemental facilement identifiable.

2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets :
Un émetteur d'obligations vertes doit préciser (i) les processus, (ii) critères de sélection et (iii) objectifs environnementaux cible ayant conduits à sélectionner les projets financés.

3/ à la gestion des fonds levés :
Les fonds levés doivent être gérés selon un principe de cantonnement (comptes ou portefeuilles dédiés) ou faire l'objet d'un dispositif permettant de retracer les opérations de financement. Le niveau de placement atteint doit pouvoir faire l'objet d'un suivi régulier.

4/ au reporting :
Les émetteurs doivent publier régulièrement (au moins sur une base annuelle) des informations relatives à l'utilisation effective des fonds ainsi qu'à l'impact des projets éligibles financés.

Les objets de financement doivent être en rapport avec des catégories environnementales telles que les énergies alternatives, l'efficacité énergétique, etc... Ces critères, susceptibles d'évolution, sont en ligne avec le guide de bonnes pratiques à l'émission d'un Green Bonds tel que défini par les Green Bonds Principles. Ils sont susceptibles de changer.

Par ailleurs, l'impact positif sur la transition énergétique et écologique des obligations vertes de l'univers d'investissement doit être évaluable. Pour ce faire, le gérant devra étudier les documents réglementaires et les rapports d'activité de ces titres obligataires.

A cette fin, la société de gestion procédera à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurée en tonne de CO2 équivalents évités) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables.

Les indicateurs d'impact mesurent l'impact environnemental des projets financés. Ils se focalisent sur la bonne gouvernance des projets et données fournies par l'émetteur, ils ne tiennent pas compte du secteur d'activité de l'émetteur et ne constituent pas des critères d'exclusion à destination des émetteurs en évaluant des sociétés en fonction de leurs bonnes pratiques ESG et/ou des secteurs dans leur ensemble.

Le critère de sélection porte sur les objets de financement des obligations vertes et n'entraîne aucune exclusion sectorielle et, par conséquent, l'univers et le portefeuille comportera potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée.

- La deuxième étape repose sur une intégration des contraintes financières (ratios réglementaires, processus interne d'évaluation du crédit) et extra-financières (notation ESG et exclusion) au sein de ces analyses.

Analyse extra-financière

1) Analyse extra-financière des émetteurs
• Dette privée

L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation Internationale du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,…). Ce référentiel est composé d'un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur.

En fonction des secteurs, des évaluations supplémentaires sur des critères spécifiques au niveau de la dimension environnementale et sociale peuvent être réalisées, comme par exemple, la production d'énergies renouvelables pour les fournisseurs d'énergie, les véhicules écologiques et la sécurité des passagers pour l'industrie automobile ou encore la finance verte et les efforts entrepris pour favoriser l'accès aux services financiers dans le secteur bancaire.

• Dette publique

L'analyse extra-financière des Etats a pour but d'évaluer et comparer les niveaux d'intégration des trois critères ESG dans les systèmes institutionnels et les politiques publiques. Elle repose sur une centaine d'indicateurs répartis en 3 dimensions : Conformité (par exemple, ratification des traités internationaux), Actions (dépenses publiques en matière de politiques ESG) et Résultats (quantifiables et mesurables).

2) Approche ESG

Pour concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables, les critères ESG sont considérés selon une combinaison d'approches de type normative, Best-in-Class et engagement.

1. Le fonds applique la politique d'exclusion d'Amundi qui inclut les règles suivantes :
- les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri…) ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial*, sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac; (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

* United Nations Global Compact (UN Global Compact) : "Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption.

2. Le fonds applique également les règles d'intégration ESG suivantes :
- exclusion des émetteurs notés G à l'achat ; si la notation d'un émetteur est dégradée à G, alors qu'il est déjà présent dans le portefeuille, le gérant cherchera à vendre le titre concerné. Toutefois il est autorisé, dans l'intérêt des porteurs, à conserver les titres jusqu'à leur échéance à défaut de pouvoir les céder dans de bonnes conditions ;
- approche dite en « amélioration de note » : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du fonds ;
- au minimum 90 % des titres en portefeuille font l'objet d'une notation ESG.

3. Via une approche « best in class », le fonds cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

Limite de l'approche retenue
L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique également la politique d'exclusion d'Amundi sur le charbon et le tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr) ainsi que la politique d'engagement du groupe.

4. Enfin, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique socialement responsable. Lorsque les informations collectées présentent quelques insuffisances, voire des contradictions entre les différents contributeurs (agences de notation extra-financière), les analystes extra-financiers élargissent leurs sources d'informations en s'appuyant notamment sur les rapports émis par les entreprises qui restent un élément incontournable dans l'appréciation de ces dernières. Des contacts sont également pris directement avec l'entreprise pour une investigation plus approfondie.
Ces différentes informations sont complétées avec d'autres parties prenantes : médias, ONG, partenaires sociaux et associatifs, etc.

La troisème étape est la construction du portefeuille :

En vue d'atteindre l'objectif de gestion et de surperformer l'indice de référence, le processus de gestion s'articule autour des axes de valeurs suivants :

a) Pilotage de la sensibilité du portefeuille (approche top down) : une gestion active du risque obligataire global du portefeuille à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 2 selon les anticipations haussières ou baissières de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux courts de la zone euro.
L'ensemble des gérants de taux euro et crédit détermine, de façon consensuelle, une prévision centrale des rendements par maturité des emprunts d'Etat de la zone euro. L'anticipation par l'équipe des mouvements futurs opérés par la Banque Centrale Européenne revêt une importance toute particulière du fait de la concentration des investissements effectués par le fonds sur le segment court du marché obligataire.

b) Sélection de titres de crédit (approche bottom-up) au sein de l'univers des obligations vertes (" Green bons") : acquisition de titres (obligations) d'émetteurs publics et privés. La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmki d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation.
Ce processus d'investissement repose sur deux convictions :
- en moyenne, les spreads de crédit rémunèrent davantage que le seul risque de signature, à la condition de disposer d'une recherche crédit efficace qui permette d'être sélectif.
- il existe une prime de risque sur longue période entre les obligations de maturité courte et le taux au jour le jour. Des règles de diversification du risque crédit sont systématiquement appliquées aux investissements afin, en cas d'évènement de crédit survenant sur un émetteur présent dans le portefeuille, d'en limiter l'impact. Ces règles consistent à limiter en durée et en poids dans l'actif net l'exposition du fonds à un émetteur en fonction de sa notation.

c) Recherche d'opportunités : la gestion recherche systématiquement les opportunités d'investissement parmi les obligations offrant un couple rendement/risque attractif. Les gérants s'appuient sur une équipe de négociation, force de proposition, pour investir sur une émetteur ou un titre auprès des contreparties sélectionnées.

d) Pilotage de la note moyenne ESG du portefeuille en optimisant le couple rendement / Note ESG des émetteurs.

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Analyse Crédit des émetteurs
Les équipes d'analyse crédit « buy side » Amundi évaluent et notent les émetteurs en toute indépendance vis-à-vis des agences de rating.
L'objectif de cette approche est d'anticiper de potentiels évènements de crédit avant que les agences n'officialisent leurs analyses et modifient leurs notes. Ils publient des vues fondamentales sur les émetteurs et des recommandations en termes de valeur relative pour conseiller les gérants dans la construction et le suivi quotidien du portefeuille.

Profil de risque
Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les principaux risques liés à la classification sont :
Risque de taux :
Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité.
En période de hausse des taux d'intérêt (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.

Risque de perte de capital :
L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Les principaux risques spécifiques liés à la gestion sont :

Risque de crédit :
Il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou public ou de défaut de ce dernier, qui pourront entrainer une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie :
L'OPC a recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent l'OPC à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de l'OPC. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) :
L'OPC peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPC investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre et/ou de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque juridique :
L'utilisation des acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) peut entraîner un risque juridique, notamment relatif aux contrats.

Risque en matière de durabilité :
Il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement

Risques accessoires :

Risque lié aux investissements sur les titres émis par les pays émergents :
Les titres de ces pays offrent une liquidité plus restreinte que les grandes capitalisations des pays développés ; en conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut augmenter le niveau de risque du portefeuille. Les

mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

Risque lié à l'utilisation de titres "haut rendement" :
Cet OPC doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation des titres "haut rendement/High Yield" pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Pour toutes informations complémentaires, se référer au prospectus en vigueur.

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Compte rendu d'activité

Décembre 2022
L'incertitude persiste sur les marchés. Le spectre d'une récession et l'attitude hawkish des banques centrales dont la priorité est de lutter contre l'inflation, restent les principales préoccupations.
La BCE a relevé ses taux directeurs de 50 points de base, comme anticipé par le marché, portant le taux Refi à 2.50%, mais a délivré un discours hawkish inattendu. Elle a déclaré que "les taux d'intérêt devront encore augmenter de manière significative à un rythme régulier". Lors de la conférence de presse, la Présidente C.Lagarde, bien que réitérant une approche toujours dépendante des données, a confirmé la future trajectoire des taux (une hausse à un rythme régulier de 50bp) afin d'atteindre le resserrement nécessaire pour lutter contre l'inflation. De plus, elle a annoncé son resserrement quantitatif, celui-ci débutant dès le mois de mars 2023 pour un montant de 15MdsEuro/mois.
La Réserve fédérale (Fed) a augmenté ses taux directeurs de 50bp, portant le taux Fed Funds à 4.50%, ce qui représente un ralentissement après quatre hausses consécutives de 75bp. Elle a également réaffirmé que sa tâche était loin d'être terminée même si l'inflation baisse régulièrement depuis son pic du mois de juin 2022.
Dans ce contexte nous avons :
- maintenu une sensibilité aux taux d'intérêts basse, autour de 0.13, sachant que cette contribution provient de nos investissements ayant une maturité inférieure à 12 mois.
- conservé une vie moyenne autour de 1.24 année et une duration crédit autour de 1.1 année. Ces données résultent à la fois d'une offre de titres limitée en décembre sur le marché, et d'une optimisation du positionnement du portefeuille sur la courbe des rendements.
- gardé un volant de liquidité entre 9 et 10%
- poursuivi nos achats sur les émetteurs les plus performants sur la composante TCO2 évitées ainsi que sur les émetteurs souverains et agences. Le portefeuille présente ainsi une très haute qualité de crédit, avec une notation moyenne des investissements qui ressort à A-.

Janvier 2023
L'inflation est restée élevée en janvier, mais elle pourrait avoir atteint un pic aux Etats-Unis, tandis qu'elle a augmenté moins rapidement que prévu en Europe, progressant de +8.5% contre 8.9% attendu. L'inflation de base en revanche, qui exclut les prix de l'énergie et de l'alimentation, a atteint un niveau record à 5,2 % en Europe. Dans le même temps, la croissance économique a ralenti de part et d'autre de l'Atlantique, les politiques monétaires restrictives commençant à peser sur l'activité. La croissance en Europe a enregistré une hausse de 0.1% au quatrième trimestre 2022, tandis qu'elle passait aux Etats-Unis de 3.9% au 3ème trimestre à 2.9% au 4ème trimestre. Les investisseurs ont analysé le ralentissement de l'inflation et de la croissance comme autant de facteurs susceptibles d'inciter les banques centrales à mettre un terme à leur cycle de resserrement plus tôt que prévu initialement. D'autres facteurs comme la baisse des prix du gaz en Europe et la réouverture de l'économie chinoise liée à la fin de la stratégie du zéro-covid ont également contribué à alimenter l'optimisme des investisseurs.
Dans ce contexte, les actifs risqués se sont fortement redressés et les rendements des obligations souveraines se sont inscrits en nette baisse.
Sur le mois de janvier, la politique de gestion a consisté à :
- réduire légèrement la sensibilité aux taux d'intérêts, autour de 0.10. En effet, les banques centrales ont toujours l'intention de poursuivre leur politique de resserrement monétaire même si les hausses de taux devraient être moins importantes en 2023 qu'en 2022 : l'absence de récession, la résistance de l'activité économique et les tensions sur le marché du travail en Europe et aux Etats-Unis pourraient soutenir le ton « hawkish » des banques centrales et conduire à davantage de hausses de taux qu'actuellement anticipé par le marché.
- augmenter la vie moyenne à 1.30 année, avec une duration crédit autour de 1.2 année. Nous avons adopté ce biais offensif de façon à tirer profit du rallye sur le marché du crédit en ce début d'année
- garder un volant de liquidité conséquent, de façon à pouvoir saisir des opportunités de marché (primaire ou secondaire)
- diversifier notre portefeuille en augmentant le nombre d'émetteurs sur lesquels nous sommes investis
- renforcer notre exposition aux émetteurs souverains/agences
- poursuivre nos achats sur les émetteurs les plus performants sur la composante TCO2 évitées par million d'euros investis.

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Février 2023
Ce sont à nouveau les chiffres d'inflation qui ont retenu l'attention des marchés taux en février. Si l'inflation globale baisse modestement aux Etats-Unis (de 6.5% en décembre à 6.4% en janvier) et plus significativement en Europe (de 9.2% en décembre à 8.5% en janvier), l'inflation sous-jacente excluant notamment l'énergie et l'alimentation ne montre aucun signe de ralentissement en Europe, où elle est passée de 5.3% en janvier à 5.6% en février, tandis qu'elle reflue lentement aux Etats-Unis (5.7% en décembre, 5.6% en janvier). Alors que l'inflation reste à des niveaux élevés au regard des objectifs des banques centrales, les perspectives de croissance restent bien orientées. Ainsi les PMI, attendus en retrait, ont surpris à la hausse. Ils ont atteint 52.3 en Zone Euro et 50.5 aux Etats-Unis, soutenus principalement par le dynamisme du secteur des services.
Cette conjonction d'inflation élevée et de croissance plus forte qu'anticipé est un soutien à la poursuite des politiques monétaires restrictives menées par les banques centrales. En début de mois, la FED a décidé de relever ses taux d'intérêt de 25 points de base. Même si le rythme de hausse ralentit, la FED a indiqué que les futures hausses de taux pourraient être plus élevées si l'inflation persiste. La BCE de son côté a remonté ses taux de 50 pb, plaçant le taux de dépôt à 2.5% ; elle envisage de les augmenter à nouveau de 50 pb en mars, et les anticipations sur le niveau de son taux terminal sont désormais à 4%. L'objectif sous-jacent est d'atteindre un niveau d'inflation de 2% qui selon les estimations ne devrait pas arriver avant 2024. La BCE a également annoncé que le programme d'achats d'actifs diminuera de 15 milliards d'euros par mois entre début mars et fin juin 2023 et elle prévoit d'orienter progressivement ses achats au sein de son portefeuille de corporates vers des émetteurs ayant les meilleures performances sur l'impact climatique.
Notre politique de gestion a consisté à :
- réduire la sensibilité aux taux d'intérêts, passant de 0.10 à 0.06. En effet, les banques centrales ont toujours l'intention de poursuivre leur politique de resserrement monétaire
- légèrement réduire la vie moyenne à 1.24 année et une duration crédit autour de 1.08 année
- garder un volant de liquidité entre 9 et 10%
- diversifier notre portefeuille en augmentant le nombre d'émetteurs sur lesquels nous sommes investis
- renforcer notre exposition aux émetteurs souverains/supranationaux/agences
- mis en place d'une stratégie de protection contre le resserrement des swap spreads (contrats futures contre swaps)
- participer aux émissions primaires greens suivantes : DNB3.625 2/2027C2026, Orsted3.625% 3/2026 et renouvelé notre exposition au Commercial pape remis par le gouvernement autrichien, sur une maturité de 3mois
- poursuivre nos achats sur les émetteurs les mieux disants sur la composante TCO2 évitées.
Le chiffre de TCO2 évitées est en léger retrait par rapport au mois de janvier car les données relatives aux émissions primaires ne seront disponibles que dans 1 an.

Mars 2023
Aux États-Unis, les faillites de plusieurs banques régionales ont déclenché un mouvement de défiance brutal vis-à-vis du secteur bancaire, obligeant les autorités américaines à apporter de la liquidité au secteur financier et à garantir les dépôts des établissements concernés. La crise de confiance a également touché Crédit Suisse, fragilisée par différentes affaires et des pertes récurrentes. Son action avait chuté de plus de 30% à la mi-mars et fait naître des craintes suffisamment fortes (établissement systémique) pour qu'une opération de rachat par UBS soit mise en place en un week-end par les autorités suisses.
La possibilité que les banques centrales choisissent de privilégier la stabilité financière et renoncent au moins temporairement à poursuivre leurs politiques de resserrement monétaire a entrainé un repricing rapide des taux sans risque : les taux 2 ans allemand et américain ont perdu 100 pb entre le 8 et le 13 mars. Les banques centrales ont néanmoins opté pour la continuité, poursuivant les hausses de taux (+50 bp pour la BCE le 16 mars et +25 bp pour la FED le 22 mars) tout en assurant surveiller attentivement les développements de la crise bancaire. La fermeté des banques centrales s'explique notamment par la vigueur de l'inflation. Aux Etats-Unis, l'inflation a en effet atteint fin février 6% sur un an contre +6.4% précédemment et +0.4% sur un mois (+0.5% le mois dernier). En zone Euro, l'inflation core a encore atteint un nouveau record à 5.7% en mars, et se rapproche de l'inflation globale (6.9%), qui a elle nettement baissé depuis le point haut de 10.6% atteint en octobre 2022.
A partir de la mi-mars, les taux se sont stabilisés et ont varié dans une fourchette comprise entre 2.35 et 2.75% pour le 2 ans allemand, et entre 3.8 et 4.15% pour le 2 ans américain. Les spreads de crédit se sont fortement écartés dans le sillage de la crise bancaire de début mars : le spread vs Allemagne de l'indice ICE Bofa 1-3 ans Corp Euro, qui est un bon proxy de l'univers d'investissement du fonds, est passé de 110 bp le 8 mars à 168 le 21 mars pour terminer le mois à 140 bp, soit un niveau légèrement supérieur à celui atteint après l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022.

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Sur le mois, notre politique de gestion a consisté à :
augmenter légèrement la sensibilité aux taux d'intérêt, de 0.06 à 0.16, afin de faire bénéficier le portefeuille du
- mouvement de flight to quality enregistré dans le sillage de la crise bancaire.
- maintenir la vie moyenne du portefeuille autour de 1.27 année et une duration crédit autour de 1.09 année conserver une forte diversification du portefeuille à 37 émetteurs
- renforcer notre exposition aux émetteurs étatiques et financiers, après l'écartement constaté mi-mars, de façon à bénéficier de l'écartement des primes de crédit.
Pas de nouvelles émissions ce mois-ci sur le compartiment 0-5 ans des obligations vertes. Avec le pic de volatilité, les émetteurs ont préféré attendre un retour au calme avant de venir à l'émission sur cette partie de la courbe.
Le chiffre de TCO2 évitées est stable et s'établi à 635 tCO2e / million d'Euro investi.

Avril 2023
L'inflation est resté en avril l'indicateur le plus surveillé, tant par les banques centrales que par les investisseurs. Bien que la hausse des prix annuelle en Zone Euro soit en baisse à 6.9% contre 8.5%, principalement portée par la baisse du prix de l'énergie (-0.9% sur un an et -2.2% sur le mois), ce ralentissement ne permet pas de confirmer un retour rapide vers la cible d'inflation. L'inflation sous-jacente étant persistante (+5.7% contre +5.6% sur un an), la BCE n'envisage pas de mettre un terme au cycle de resserrement monétaire. L'inflation américaine qui a atteint 5% (son niveau le plus bas depuis 2 ans) reste portée par les services qui ont pris le relais des biens de consommation. L'inflation sous-jacente ne ralentit pas suffisamment sur le mois avec 0.4% contre 0.5% le mois précédent soit une variation annuelle passant de 5.5% à 5.6%.
Les taux sont restés stables sur le mois en dépit d'épisodes de volatilité liés à des publications d'indicateurs économiques contrastées. Ainsi la croissance de l'économie américaine a déçu (croissance du PIB au 1er trimestre attendue à 1.9% et finalement publiée à 1.1%), mais le marché de l'emploi reste particulièrement solide (encore 236 000 créations d'emploi annoncées). En Europe, l'impact des hausses de taux sur le niveau de l'activité économique tarde à se matérialiser. Le 2 ans allemand est resté proche de 2.7%, et le 10 ans allemand proche de 2.3%. Sur la période, les spreads de crédit se sont légèrement resserrés : le spread vs Allemagne de l'indice ICE Bofa 1-3 ans Corp Euro, qui est un bon proxy de l'univers d'investissement du fonds, est ainsi passé de 140 à 135 bp sur le mois.
Dans ce contexte, notre stratégie de gestion a consisté à :
Profiter de la hausse de l'encours du fonds pour accroître le nombre de lignes de portefeuilles, tout en maintenant inchangés les principaux metrics (sensibilité taux, sensibilité crédit, notation moyenne).
Privilégier les émetteurs présentant la meilleure qualité de crédit associée au meilleur score ESG.
Conserver une poche de cash légèrement inférieure à 10% afin de pouvoir saisir les opportunités de marché.
La sensibilité crédit du portefeuille est stable sur le mois à 1.18 année, tout comme la sensibilité taux à 0.16.
La notation moyenne du portefeuille reste A-.

Mai 2023
Les actions des banques centrales et l'évolution de l'inflation ont encore été les principaux moteurs de l'évolution des marchés en mai. Lors de sa réunion du 3 mai, la FED a décidé de relever son taux direct de 25bp, l'amenant dans une fourchette comprise entre 5% et 5,25%, l'inflation ne ralentissant que lentement (+4.9% en rythme annuel vs +5% le mois dernier) et le marché de l'emploi restant toujours très solide. La BCE a également procédé à une hausse de 25 bp de ses taux directeurs, en dépit de l'entrée en récession de l'Allemagne, où la croissance du PIB (-0.3%) a été négative pour le 2ème trimestre consécutif. Enfin le mois de mai a été marqué par l'accord trouvé entre les Républicains et les Démocrates afin de suspendre temporairement le plafond de la dette jusqu'en janvier 2025, évitant ainsi un défaut de paiement des États-Unis.
Dans ce contexte et en particulier la crainte d'un défaut de paiement des États-Unis étant écartée, le taux américain à 2 ans finit le mois de mai à 4.4% (+40pb par rapport au mois précédent). En Zone Euro, les taux sont restés stables, le 2 ans allemand ressortant fin mai à 2.71%, en hausse de 2 bp sur le mois.
Le marché du crédit Investment Grade s'est légèrement écarté sur le mois. La demande reste forte sur cette classe d'actifs mais les volumes très importants sur le marché primaire et les primes d'émissions associées pèsent sur les spreads du secondaire. Le spread vs Allemagne de l'indice ICE Bofa 1-3 ans Corp Euro, qui est un bon proxy de l'univers d'investissement du fonds, est ainsi passé de 135 à 146 bp sur le mois.
Dans ce contexte, notre politique de gestion nous a amené à :
- maintenir la sensibilité aux taux d'intérêts du fonds autour de 0.18. Les banques centrales ayant toujours l'intention de poursuivre leur politique de resserrement monétaire

- légèrement augmenter la vie moyenne du portefeuille, autour de 1.32 contre 1.27 année le mois dernier, et la duration crédit, à 1.14 contre 1.09 année en avril.
- garder un volant de liquidité proche de 8%
- conserver une forte diversification du portefeuille avec 53 émetteurs contre 37 le mois précédent
- renforcer notre exposition au secteur financier et participer à l'émission primaire Intesa Sanpaolo 3 ans offrant une prime de +90 bp contre swap de même maturité
- poursuivre nos achats sur les émetteurs les mieux disant sur la composante TCO2 évitées

Le chiffre de TCO2 évitées est stable et s'établi à 659 tCO2e / million d'Euro investi.

Juin 2023

Les marchés financiers sont restés focalisés sur les interventions et déclarations des banquiers centraux alors que la situation économique reste contrastée de part et d'autre de l'atlantique.

Aux États-Unis, l'indice ISM manufacturier et des services se contractent de nouveau en mai et la croissance du premier trimestre est révisée à la hausse (+2% vs. 1.4% attendue).

Dans ce contexte et pour la première fois depuis mars 2022, la Fed a maintenu ses taux inchangés (après dix hausses) à 5.25%. Cette décision s'explique en partie par la baisse de l'inflation (mais l'inflation sous-jacente reste encore très élevée sur 1 an glissant à 5.3%) et par les effets des hausses précédentes qui se diffusent encore dans l'économie. Cependant, Jerome Powell a prévenu que le resserrement monétaire n'était pas terminé et qu'il prévoyait encore deux hausses d'ici fin 2023.

En Europe, la BCE a augmenté ses taux directeurs de 25bp pour la huitième fois consécutive lors de sa réunion du 15 juin. Christine Lagarde a précisé qu'il n'y avait aucun signe clair indiquant que l'inflation sous-jacente avait atteint un sommet. Les projections de l'inflation pour 2023, 2024 et 2025 ont été révisées à la hausse en raison d'un marché du travail solide, de coûts salariaux unitaires plus élevés et d'une désinflation lente. Christine Lagarde a également prévenu que d'autres hausses seraient à prévoir au cours de l'année et que la prochaine serait "très probablement" pour juillet. Enfin, la BCE a confirmé la fin des réinvestissements dans son programme d'achat d'actifs (portefeuille APP) et n'a pas prévu de nouvelles mesures de financements exceptionnelles pour compenser le remboursement du TLTRO (477 milliards fin juin), ce qui pourrait impacter les banques de petite taille.

Dans ce contexte, pour notre politique de gestion, nous avons :

- diminué la sensibilité aux taux d'intérêts du fonds autour de 0.15. Les banques centrales ont toujours l'intention de poursuivre leur politique de resserrement monétaire, l'inflation sous-jacente étant encore trop élevée par rapport à l'objectif de 2%
- conservé la vie moyenne du portefeuille, autour de 1.32, et la duration crédit, 1.14 de façon à pourvoir bénéficier du mouvement de resserrement des primes de crédit
- maintenu un volant de liquidité autour de 9-10%
- diminué notre exposition au Commercial Paper Green de la République d'Autriche pour augmenter notre exposition aux titres crédit industriels
- renforcé notre exposition au secteur financier et participer aux émissions primaires SBAB4.875% 6/26 et SEB4.125% 6/27 offrant une prime de +115 et +80bp contre swap de même maturité
- poursuivi nos achats sur les émetteurs les mieux disant sur la composante TCO2 évitées
- renforcé nos expositions sur les émetteurs dans lesquels nous sommes le plus confiant, pour allouer les souscriptions enregistrées ce mois (+50MEuro environ).

Le chiffre de TCO2 évitées est stable et s'établi à 597 tCO2e / million d'Euro investi.

Juillet 2023

La BCE a relevé ses taux de 25 points de base en juillet, portant le taux de la facilité de dépôt à 3.75% et le taux refi à 4.25%. Ces hausses étaient attendues, dans la mesure où l'inflation sous-jacente a continué à augmenter, atteignant 5.5% en juillet, en hausse de 0.2% par rapport au mois de juin. Mme Lagarde s'est en revanche refusée à livrer une nouvelle forward guidance pour les prochaines réunions de la BCE. Elle s'est contentée d'indiquer, tout comme M. Powell avant elle à l'issue du FOMC, que les décisions de politique monétaire dépendraient désormais des prochaines données macroéconomiques. Les banques centrales surveillent en effet attentivement l'impact du durcissement des politiques monétaires sur l'inflation et plus globalement sur l'activité économique. Ainsi aux Etats-Unis, l'indice ISM manufacturier publié début juillet s'est contracté pour la 7ème fois consécutive après 30 mois d'expansion. Mais le marché de l'emploi est resté solide, avec encore 209 000 emplois créés et un salaire horaire moyen en hausse de 0.4% par rapport au mois précédent et de 4.4% sur un an. La Zone Euro a pour sa part évité de justesse une récession au premier semestre de l'année 2023.

Dans ce contexte, où le ralentissement économique attendu tarde à se matérialiser, les marchés redoutent une poursuite du resserrement monétaire. Le taux américain à 2 ans a atteint 4.98% le 6 juillet, tandis que le taux à 10 ans atteignait 4.06%, son plus haut niveau sur l'année 2023. En deuxième partie de mois, les taux se sont détendus à la suite de la publication de l'indice CPI inférieur aux prévisions (0.2% contre 0.3% attendu). Le 10 ans termine le mois à 3.96% (+ 13 pb par rapport au mois de juin) et le 2 ans à 4.88% (stable sur le mois). Dans le sillage des mouvements de courbe aux États-Unis, la courbe allemande a suivi les mêmes évolutions en début de période, le 2 ans atteignant 3.31% le 11 juillet. Fin juillet, il ressort finalement à 3.03% (-17 bp par rapport au 30 juin) tandis que le taux à 10 ans atteignait 2.49% (-10 bp par rapport au 30 juin).
Le marché du crédit Investment Grade en Euro s'est légèrement resserré sur le mois. Le spread vs Allemagne de l'indice ICE Bofa 1-3 ans Corp Euro, qui est un bon proxy de l'univers d'investissement du fonds, est ainsi passé de 135 à 125 bp sur le mois.
Dans ce contexte, notre gestion a consisté à :
Augmenter légèrement la sensibilité taux du portefeuille, de 0.15 à 0.22, en ne couvrant pas les titres les plus courts.
Laisser la vie moyenne du portefeuille quasi inchangée à 1.36 année.
Maintenir un volant de liquidité proche de 10%.
En juillet, les émissions évitées par million Euro investi par an se sont élevées à 588,95 tCO2e.

Aout 2023
En août l'économie européenne a montré de nets signes d'essoufflement : le PMI des services, dont le dynamisme jusqu'ici compensait la faiblesse du PMI manufacturier, est ressorti à 48.3 contre 50.9 le mois précédent. Le PMI manufacturier de son côté est ressorti à 43.7, un de ses plus bas niveaux depuis la crise du Covid en 2020. Les données d'activité se sont également inscrites en repli en Chine, tandis qu'elles restent solides aux Etats-Unis.
Quant à l'inflation, elle ne reflue que marginalement en Europe (5.3% contre 5.5% le mois précédent) et elle a même légèrement augmenté aux Etats-Unis à 3.2% contre 3% le mois précédent, du fait de l'augmentation du prix des logements. Dans ce contexte, Jerome Powell et Christine Lagarde ont logiquement tenu lors du Symposium de Jackson Hole des discours aux tonalités restrictives, rappelant que la lutte contre l'inflation n'était pas terminée, leur objectif restant une inflation proche de 2%.
Les taux courts sont restés stables sur le mois d'août, le 2 ans allemand clôturant à 2.98% (vs 3.03% fin juillet), et le 2 ans américain clôturant à 4.86% (vs 4.87% fin juillet).
Le marché du crédit Investment Grade en Euro s'est légèrement écarté sur le mois. Le spread vs Allemagne de l'indice ICE Bofa 1-3 ans Corp Euro, qui est un bon proxy de l'univers d'investissement du fonds, est ainsi passé de 125 à 128 bp. L'activité sur le marché a été réduite, et le primaire n'a rouvert qu'en fin de mois.
Dans ce contexte, notre gestion a consisté à :
Réduire légèrement la sensibilité taux du portefeuille, de 0.22 à 0.18.
Augmenter la vie moyenne du portefeuille à 1.45 année.
Accroître la proportion de titres présentant le meilleur profil qualité de crédit, note ESG et rendement.
Maintenir un volant de liquidité proche de 10%.
En août, les émissions évitées par million Euro investi par an se sont élevées à 517,14 tCO2e.

Septembre 2023
Les données macro-économiques publiées en septembre sont restées vigoureuses aux Etats-Unis, souvent supérieures aux attentes des analystes : l'indice ISM des Services a progressé à 54.5 en août (contre 52.5 prévu et 52.7 le mois précédent), de même que l'ISM Manufacturier qui s'est élevé à 49.0 contre 47.6 le mois précédent et au-dessus des prévisions (47.9). L'inflation globale est ressortie plus élevée que les anticipations en raison de la hausse des prix de l'énergie (+3,7% sur un an, supérieure aux attentes à +3,2%). Néanmoins, l'inflation sous-jacente a baissé et ressort à +0.6%, en ligne avec le consensus. En zone euro, même si l'indice des prix à la consommation pour août publié en début de mois a diminué à +5.2% (consensus à +5.3%), il ne baisse pas « au rythme souhaité » selon la BCE. Quant au chiffre publié fin septembre (+4.3%), il a certes surpris à la baisse, mais sa diminution est largement imputable à l'Allemagne en raison d'un effet de base négatif. La résilience de l'économie et la résistance de l'inflation ont conduit la FED comme la BCE à nettement durcir leurs discours, expliquant qu'elles maintiendraient les taux d'intérêt à un niveau durablement élevé. Si la FED a laissé ses taux inchangés en septembre dans une fourchette entre 5.25% et 5.50%, la BCE a augmenté les siens de 25 points de base, le taux de la facilité de dépôt atteignant désormais 4%, le taux refi 4.5% et le taux de prêt marginal 4.75%.
La fermeté des banques centrales a eu pour effet une remontée marquée des taux, particulièrement sur la partie longue des courbes qui se sont légèrement aplaties. Le 10 ans américain progresse de 46 bps à 4.57%,

et le 2 ans de 18 bps à 5.04% Le 10 ans allemand progresse de 28 bps à 2.84%, et le 2 ans de 13 bps à 3.15%. A noter, le spread à 10 ans entre l'Allemagne et l'Italie s'est sensiblement écarté (de 165bps à 194bps) principalement en raison de données économiques italiennes revues à la baisse (dépassement budgétaire en hausse sur 2024). Le marché du crédit Investment Grade en Euro s'est très légèrement resserrés sur le mois. Le spread vs Allemagne de l'indice ICE Bofa 1-3 ans Corp Euro, qui est un bon proxy de l'univers d'investissement du fonds, est ainsi passé de 128 à 126 bp.
Dans ce contexte, notre gestion a consisté à :
Conserver une sensibilité faible, particulièrement sur la partie la plus longue de la courbe sur laquelle nous anticipons le plus de variation.
Rester sélectif sur le risque de crédit : le portefeuille affiche un rating moyen de A.
Maintenir la vie moyenne proche de 1.4 année.
Renforcer le poids du secteur financier qui affiche le meilleur couple rendement - risque, en privilégiant les émetteurs disposant des scores ESG les plus élevés.
Continuer d'accroître la diversification du portefeuille, qui compte désormais 47 émetteurs différents.
Maintenir un volant de liquidité proche de 10%.
A fin septembre, les émissions de CO2 équivalent évitées par million Euro investi par an se sont élevées à 538 tCO2e.
Le label Toward Sustainabiliy développé à l'initiative de Febelfin a été accordé au fonds Amundi Ultra Short Term Green Bond.

Octobre 2023
Le mois d'octobre a été marqué par :
La guerre déclenchée par les attaques du Hamas le 7 octobre contre Israël avec comme implication de possibles répercussions sur l'économie mondiale surtout en cas d'extension régionale.
La publication de données économiques assez divergentes de part et d'autre de l'Atlantique.
Les réunions des banquiers centraux, BCE et réserve fédérale américaine (FED)
Aux Etats-Unis, l'inflation globale s'est élevée à 3.7% au mois de septembre, stable par rapport au mois d'août. De plus, l'économie américaine s'est montrée robuste avec un PMI manufacturier en hausse, publié à 50 contre 49.8 le mois dernier. De même pour le secteur des services avec 50.9 contre 50.1. Ces bons chiffres se traduisent par une croissance au Q3 à +1.2% (soit 4.9% annualisée). En zone Euro, le taux d'inflation annuel d'octobre était en baisse avec 2.9% contre 4.3% en septembre. En revanche, les PMI Manufacturier sont en baisse avec un niveau à 43 contre 43.4 le mois précédent. Le secteur des services est également en baisse à 47.8 contre 48.7. Ces données se retrouvent dans la croissance au Q3 à -0.1%, soit +0.1% sur un an glissant. Tenant compte de ces données, la BCE a laissé ses taux directeurs inchangés (taux de refinancement à 4.50%, le taux de prêt marginal à 4.75% et taux de dépôt à 4,00 %), après dix hausses consécutives. La FED, qui avait déjà fait une pause dans son cycle de hausse en septembre, a de nouveau laissé ses taux inchangés sans toutefois exclure la possibilité de nouvelles hausses si nécessaire. Dans ce contexte de temporisation du resserrement monétaire côté banques centrales et de regain d'aversion au risque, les taux souverains ont nettement baissé. Le 2 ans allemand s'affichait à 3% en fin de mois, en baisse de près de 20 bp sur le mois. La baisse est moins marquée sur les maturités plus longues : -11 bp sur le 5 ans et -3 bp sur le 10 ans.
Notre politique de gestion a consisté à :
- maintenir la sensibilité aux taux d'intérêts du fonds à 0.20. Les banques centrales, BCE et FED, sont passées en mode « pause » mais n'exclues pas de nouvelles hausses de taux si nécessaire
- augmenter légèrement la vie moyenne du portefeuille, autour de 1.46, et la duration crédit à 1.20 année
- maintenir un volant de liquidité autour de 9-10%, optimisé par des placements en reverse repo
- conserver notre exposition au Commercial Paper Green de la République d'Autriche, celui-ci offrant un couple rendement/maturité/rating particulièrement intéressant
- poursuivre nos achats sur les émetteurs les mieux-disants sur la composante TCO2 évitées.
Le chiffre de TCO2 évitées est stable et s'établit à 465 tCO2e / million d'Euro investis.

Novembre 2023
Le mois de novembre a été rythmé par les chiffres d'inflation qui s'inscrivent en baisse significative en Zone Euro comme aux Etats-Unis. En Zone Euro, le taux d'inflation de novembre en rythme annuel est en baisse à 2.4% contre 2.9% en octobre et 4.3% en septembre. Aux Etats-Unis, l'inflation ressort à 3.2% pour octobre, en baisse par rapport au mois dernier (3.7%) et par rapport aux prévisions (3.3%).
Bien que ces chiffres soient encourageants, les banques centrales souhaitent garder le niveau actuel de taux suffisamment longtemps et ne pas se précipiter pour amorcer la prochaine séquence de baisse. D'autant que

les tensions géopolitiques (Ukraine/Russie et plus récemment Israël) font craindre une nouvelle hausse des prix de l'énergie pouvant influer sur l'amélioration des niveaux d'inflation observés, et que le marché de l'emploi reste dynamique de part et d'autre de l'Atlantique. La FED a ainsi maintenu ses taux à leur niveau actuel compris dans une fourchette entre 5.25% et 5.50%. Jerome Powell a par ailleurs indiqué qu'une nouvelle hausse pourrait intervenir si cela était nécessaire pour atteindre l'objectif de 2% d'inflation. Si la croissance reste étonnamment résiliente aux Etats-Unis, elle semble pâtir en Zone Euro du resserrement de la politique monétaire. La Commission Européenne prévoit ainsi pour la Zone Euro une croissance de +0.6% en 2023 (inférieure de 0.2 point par rapport aux anciennes prévisions), et une croissance de 1.2% sur l'année 2024 contre 1.3% précédemment. Dans ce contexte, les taux ont nettement baissé en novembre : les taux américains à 10 ans et 2 ans terminent le mois de novembre respectivement à 4.33% (-60 points de base par rapport au mois précédent) et 4.68% (-40 pdb). En Zone Euro, les taux sont également en baisse sur le mois : le 10 ans allemand s'inscrit à 2.44% (-36 pdb) en fin de mois, et le 2 ans à 2.81% (-20 pdb).
Le marché du crédit bénéficie de cet environnement porteur : les craintes de nouvelles hausses de taux s'estompent progressivement à mesure que la hausse de l'inflation ralentit. Sur le plan géopolitique, les marchés ont salué l'annonce d'un cessez le feu temporaire entre Israël et le Hamas. Le spread vs Allemagne de l'indice ICE Bofa 1-3 ans Corp Euro, qui est un bon proxy de l'univers d'investissement du fonds, est ainsi passé de 135 à 120 bp sur le mois.
Dans ce contexte, notre politique de gestion a consisté à :
- accroitre la sensibilité taux du portefeuille, à 0.29 contre 0.21 le mois précédent. Les banques centrales, BCE et FED, sont passées en mode « pause » et même si cela n'exclut pas de nouvelles hausses de taux si nécessaires, nous sommes proche de la fin du cycle de hausse. Cette augmentation s'est faite en débouclant nos couvertures Swaps de taux contre Estr sur les maturités inférieures à 18 mois
- augmenter la sensibilité crédit du portefeuille à 1.26 année contre 1.20 en octobre, tout en restant sélectifs sur le risque de crédit, le portefeuille affichant un rating moyen de A.
- maintenir un volant de liquidité supérieur à 10%, investi en reverse repo
Le chiffre de TCO2 évitées est en légère hausse et s'établit à 477 tCO2e / million d'Euro investi.
Le portefeuille affiche en novembre une performance de +46 bp grâce à son carry, au resserrement des spreads de crédit, et à la baisse des taux.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - E (C) en devise EUR : 0,43% / 0,33%

- Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - EB (C) en devise EUR : 3,47% / 3,37% avec une Tracking Error de 0,41%

- Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - I (C) en devise EUR : 3,40% / 3,42% avec une Tracking Error de 0,38%

- Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - I3 (C) en devise EUR : 3,43% / 3,37% avec une Tracking Error de 0,41%

- Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - P (C) en devise EUR : 3,42% / 3,31% avec une Tracking Error de 0,35%

- Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - S (C) en devise EUR : 3,47% / 3,72% avec une Tracking Error de 0,36%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AUTRICHE REPUB ZCP 240823	19 373 565,10	19 447 048,27
AUSTRIAN TBILL ZCP 30-11-23	14 909 863,89	15 000 000,00
AUSTRIAN TBILL ZCP 25-05-23	13 124 851,42	13 194 141,08
BANQ EURO DIN 0.5% 15-11-23	11 917 613,66	12 060 818,01
AUSTRIAN TBILL ZCP 23-02-23	7 968 331,04	7 995 812,52
AUSTRIAN T-BILL ZCP 290224	14 857 957,10	
BBVA 1.375% 14-05-25 EMTN	9 440 060,40	3 928 676,64
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP 0.98% 09-10-23	5 816 071,72	5 862 877,00
IBERDROLA FINANZAS SAU E3R+0.67% 20-02-24	5 613 355,00	5 607 025,00
SHBASS 0 3/8 07/03/23	5 467 228,05	5 500 000,00

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	30/11/2023
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART E-C	
Frais de gestion variables acquis	2,32
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,023
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART I-C	
Frais de gestion variables acquis	10 475,45
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,011
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	2 106,17
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,005
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART P-C	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART S-C	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	85,21
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,001

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable
(2) par rapport à l'actif net moyen

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 28 997 891,00**
  - o Prêts de titres :
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions : 28 997 891,00
  - o Mises en pensions :
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 84 351 280,00**
  - o Change à terme :
  - o Future : 12 551 280,00
  - o Options :
  - o Swap : 71 800 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG CREDIT AGRICOLE CIB NATIXIS	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG MADRID BNP PARIBAS FRANCE BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3 CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG CREDIT AGRICOLE CIB GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH) SOCIETE GENERALE PAR

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	29 732 799,02
. OPCVM	
. Espèces (*)	
Total	**29 732 799,02**
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	260 000,00
Total	**260 000,00**

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	138 995,10
. Autres revenus	
Total des revenus	**138 995,10**
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
a) Titres et matières premières prêtés					
Montant					
% de l'Actif Net*					

***% hors trésorerie et équivalent de trésorerie**

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant				28 997 891,00	
% de l'Actif Net				13,70%	

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO ITALIE				19 255 517,06	
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT FRANCE				7 332 230,89	
SPAIN GOVERNMENT BOND ESPAGNE				3 145 051,07	

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

CREDIT AGRICOLE CIB FRANCE				19 000 000,00	
NATIXIS FRANCE				7 000 000,00	
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG ALLEMAGNE				2 997 891,00	

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations				29 732 799,02	
- OPC					
- TCN					
- Cash					
Rating					

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Monnaie de la garantie					
Euro				29 732 799,02	

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes				29 732 799,02	

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine				7 000 000,00	
1 semaine à 1 mois				2 997 891,00	
1 à 3 mois				19 000 000,00	
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres				29 732 799,02	
Cash					

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC				138 995,10	
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La règlementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :
o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
o Dépôt
o Titres d`Etats Long Terme de haute qualité
o Titres d`Etats Court Terme de haute qualité
o Prises en pension »
Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.
Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :
Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPC. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPC. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le 14 avril 2023 Date de mise à jour du prospectus : 14 avril 2023

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement
Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

• Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

• Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée Niveau de levier indicatif : 39,41.

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « "Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :
- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégistes :
- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :
- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».
Les objectifs de ces comités sont les suivants :
- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire
La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS* V»). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel
Au cours de l'année 2022, les effectifs d'Amundi Asset Management ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 673 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 202 172 869 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 134 493 396 euros, soit 67% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 67 679 473 euros, soit 33% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2022, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.
Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 19 393 477 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (31 collaborateurs au 31 décembre 2022), 16 540 119 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (50 collaborateurs au 31 décembre 2022).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt
Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP…)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :
- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :
- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :
Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.
Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.
Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.
Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon
Amundi exclut :
- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Application en gestion passive :
• **Fonds passifs ESG**
Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• **Fonds passifs non ESG**
Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.
Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.
Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.
Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac
Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :
- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : https://legroupe.amundi.com

** Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 9 - au titre de la Taxonomie
Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC peut investir dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental au sens de l'article 5 du Règlement sur la Taxonomie. Aussi, il est attendu que l'OPC puisse partiellement investir dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables au sens des articles 3 et 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.
Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 9 - au titre du SFDR
Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Amundi Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 novembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 novembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 14 octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Deloitte.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 27 février 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS

Jean-Marc LECAT

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Bilan Actif au 30/11/2023 en EUR

	30/11/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	
DÉPÔTS	
INSTRUMENTS FINANCIERS	**211 002 826,99**
Actions et valeurs assimilées	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées	**166 932 411,39**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	166 932 411,39
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances	**14 859 540,20**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	14 859 540,20
Titres de créances négociables	14 859 540,20
Autres titres de créances	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Organismes de placement collectif	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	
Autres organismes non européens	
Opérations temporaires sur titres	**29 030 687,11**
Créances représentatives de titres reçus en pension	29 030 687,11
Créances représentatives de titres prêtés	
Titres empruntés	
Titres donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Instruments financiers à terme	**180 188,29**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	7 040,00
Autres opérations	173 148,29
Autres instruments financiers	
CRÉANCES	**741 481,15**
Opérations de change à terme de devises	
Autres	741 481,15
COMPTES FINANCIERS	**642 242,91**
Liquidités	642 242,91
TOTAL DE L'ACTIF	**212 386 551,05**

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Bilan Passif au 30/11/2023 en EUR

	30/11/2023
CAPITAUX PROPRES	
Capital	204 840 344,49
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	
Report à nouveau (a)	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-452 274,48
Résultat de l'exercice (a,b)	7 275 271,86
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**211 663 341,87**
** Montant représentatif de l'actif net*	
INSTRUMENTS FINANCIERS	**409 543,83**
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres	
Dettes représentatives de titres donnés en pension	
Dettes représentatives de titres empruntés	
Autres opérations temporaires	
Instruments financiers à terme	409 543,83
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	7 040,00
Autres opérations	402 503,83
DETTES	**313 665,35**
Opérations de change à terme de devises	
Autres	313 665,35
COMPTES FINANCIERS	
Concours bancaires courants	
Emprunts	
TOTAL DU PASSIF	**212 386 551,05**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Hors-Bilan au 30/11/2023 en EUR

	30/11/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Contrats futures	
EURO SCHATZ 1223	9 273 880,00
EURO BOBL 0324	3 277 400,00
Engagement sur marché de gré à gré	
Swaps de taux	
OISEST/0.0/FIX/2.834	800 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.807	1 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.797	2 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.737	1 600 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.43	700 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.419	500 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.499	500 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.7	700 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.82	1 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.869	1 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.962	1 300 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.873	2 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.11	1 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.985	1 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.191	2 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.3	2 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.883	1 600 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.995	1 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.957	1 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.185	2 800 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.232	3 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.054	2 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.156	3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.416	2 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.43	2 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.105	1 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.47	2 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.527	1 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.354	2 000 000,00
E3R/0.0/FIX/3.5122	2 500 000,00
E3R/0.0/FIX/3.5377	2 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.761	800 000,00
E3R/0.0/FIX/3.6502	2 000 000,00
E3R/0.0/FIX/3.4247	3 500 000,00

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Hors-Bilan au 30/11/2023 en EUR

	30/11/2023
E3R/0.0/FIX/3.3492	4 500 000,00
E3R/0.0/FIX/3.1072	2 000 000,00
E3R/0.0/FIX/3.1827	4 500 000,00
Autres engagements	
AUTRES OPÉRATIONS	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Compte de Résultat au 30/11/2023 en EUR

	30/11/2023
Produits sur opérations financières	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	320 264,99
Produits sur actions et valeurs assimilées	
Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 199 308,14
Produits sur titres de créances	261 821,93
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	139 027,74
Produits sur instruments financiers à terme	501 621,22
Autres produits financiers	
TOTAL (1)	**5 422 044,02**
Charges sur opérations financières	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	5 278,59
Charges sur instruments financiers à terme	74 514,87
Charges sur dettes financières	920,00
Autres charges financières	
TOTAL (2)	**80 713,46**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**5 341 330,56**
Autres produits (3)	
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	191 074,01
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**5 150 256,55**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	2 125 015,31
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**7 275 271,86**

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Annexes aux comptes annuels

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
Le premier exercice clos au 30 novembre 2023 a une durée exceptionnelle de 13 mois et 18 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
P1 P2	Frais de gestion financière	Actif net	Part E-C : 0,40 % TTC maximum
			Part EB-C : 0,40 % TTC maximum
			Part I-C : 0,35 % TTC maximum
	Frais administratifs externes à la société de gestion		Part I3-C : 0,40 % TTC maximum
			Part P-C : 0,45 % TTC maximum
			Part S-C : 0,10 % TTC maximum
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
P4	Commission de mouvement Perçue par le dépositaire ********** Perçue selon les instruments et opérations par la société de gestion ou par Amundi Intermédiation	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Montant forfaitaire de 0 à 450 euros TTC selon la place ********** Montant forfaitaire de 5€ par contrat (futures/options) ou commission proportionnelle de 0 à 0,20% selon les instruments (titres, change, ...)
P5	Commission de surperformance	Actif net	Part E-C : 20,00% de la différence entre l'actif valorisé et l'actif de référence
			Part EB-C : Néant
			Part I-C : 20,00% de la différence entre l'actif valorisé et l'actif de référence
			Part I3-C : Néant
			Part P-C : 20,00% de la différence entre l'actif valorisé et l'actif de référence
			Part S-C : 20,00% de la différence entre l'actif valorisé et l'actif de référence

Pourront s'ajouter au frais facturés à l'OPCVM et affichés ci-dessus, les coûts suivants :
- Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM :
- Les coûts liés au contributions dues par la société de gestion à l'AMF au titre de la gestion de l'OPCVM.
Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

Commission de surperformance

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :
- L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence comme suit :
- Part E : €STR + 0,10%
- Part P : €STR + 0,05%
- Part I : €STR + 0,15%
- Part S : €STR + 0,40%

Ainsi, à compter du 01/09/2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de novembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 01/09/2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :
- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans. Toute sous-performance de plus de 5 ans est oubliée

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :
- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.
La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part/action sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART EB-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART E-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART I3-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART I-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART P-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART S-C	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

2. Évolution de l'actif net au 30/11/2023 en EUR

	30/11/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	287 161 161,99
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-80 566 155,57
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	87 344,38
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-421 115,83
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	154 125,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-121 710,00
Frais de transactions	-36 240,07
Différences de change	
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	614 675,28
Différence d'estimation exercice N	*614 675,28*
Différence d'estimation exercice N-1	
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-358 999,86
Différence d'estimation exercice N	*-358 999,86*
Différence d'estimation exercice N-1	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	5 150 256,55
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	
Autres éléments	
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**211 663 341,87**

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	166 932 411,39	78,87
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**166 932 411,39**	**78,87**
TITRES DE CRÉANCES		
Bons du Trésor	14 859 540,20	7,02
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	**14 859 540,20**	**7,02**
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	84 351 280,00	39,85
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**84 351 280,00**	**39,85**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	166 932 411,39	78,87						
Titres de créances	14 859 540,20	7,02						
Opérations temporaires sur titres			29 030 687,11	13,72				
Comptes financiers							642 242,91	0,30
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	84 351 280,00	39,85						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	15 315 469,78	7,24	33 481 093,33	15,82	80 878 914,20	38,21	37 256 934,08	17,60		
Titres de créances	14 859 540,20	7,02								
Opérations temporaires sur titres	29 030 687,11	13,72								
Comptes financiers	642 242,91	0,30								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture					64 673 880,00	30,56	19 677 400,00	9,30		
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/11/2023
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	98 987,20
	Collatéraux	642 493,95
TOTAL DES CRÉANCES		**741 481,15**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	21 461,72
	Frais de gestion variable	12 669,15
	Collatéraux	260 000,00
	Autres dettes	19 534,48
TOTAL DES DETTES		**313 665,35**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**427 815,80**

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART EB-C		
Parts souscrites durant l'exercice	1 205,788	121 412 877,76
Parts rachetées durant l'exercice	-299,526	-30 211 892,63
Solde net des souscriptions/rachats	906,262	91 200 985,13
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	906,262	
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART E-C		
Parts souscrites durant l'exercice	1,000	10 000,00
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	10 000,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART I3-C		
Parts souscrites durant l'exercice	14,587	1 500 008,15
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	14,587	1 500 008,15
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14,587	
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART I-C		
Parts souscrites durant l'exercice	1 377,345	139 809 837,24
Parts rachetées durant l'exercice	-467,315	-47 558 434,65
Solde net des souscriptions/rachats	910,030	92 251 402,59
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	910,030	
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	202,000	20 661,28
Parts rachetées durant l'exercice	-1,000	-102,30
Solde net des souscriptions/rachats	201,000	20 558,98
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	201,000	
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART S-C		
Parts souscrites durant l'exercice	24 268,225	24 407 777,56
Parts rachetées durant l'exercice	-2 752,764	-2 795 725,99
Solde net des souscriptions/rachats	21 515,461	21 612 051,57
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	21 515,461	

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART EB-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART E-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART I3-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART I-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART P-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART S-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/11/2023
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART EB-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	105 426,31
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,13
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART E-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3,05
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,36
Frais de gestion variables provisionnés	2,32
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,02
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART I3-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	318,67
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,16
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART I-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	53 432,41
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,11
Frais de gestion variables provisionnés	10 475,45
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,02
Frais de gestion variables acquis	2 106,17
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/11/2023
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART P-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	28,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,44
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART S-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	19 196,24
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	85,21
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	30/11/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/11/2023
Titres pris en pension livrée	29 732 799,02
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/11/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/11/2023
Actions			
Obligations			8 186 484,24
	XS2067135421	ACAFP 0 3/8 10/21/25	2 645 799,31
	FR0013385515	CASA LONDON 0.75% 05-12-23	5 540 684,93
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			1 500 000,00
	SWP027376701	OISEST/0.0/FIX/2.7	700 000,00
	SWP026921601	OISEST/0.0/FIX/2.834	800 000,00
Total des titres du groupe			**9 686 484,24**

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/11/2023
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	
Résultat	7 275 271,86
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	
Total	**7 275 271,86**

	30/11/2023
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART EB-C	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	3 247 939,42
Total	**3 247 939,42**

	30/11/2023
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART E-C	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	32,97
Total	**32,97**

	30/11/2023
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART I3-C	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	51 769,11
Total	**51 769,11**

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

	30/11/2023
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART I-C	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	3 196 987,85
Total	**3 196 987,85**

	30/11/2023
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART P-C	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	420,69
Total	**420,69**

	30/11/2023
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART S-C	
Affectation	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	778 121,82
Total	**778 121,82**

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/11/2023
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-452 274,48
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	
Total	**-452 274,48**

	30/11/2023
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART EB-C	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-200 378,58
Total	**-200 378,58**

	30/11/2023
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART E-C	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-2,48
Total	**-2,48**

	30/11/2023
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART I3-C	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-3 221,44
Total	**-3 221,44**

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

	30/11/2023
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART I-C	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-201 047,10
Total	**-201 047,10**

	30/11/2023
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART P-C	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-41,01
Total	**-41,01**

	30/11/2023
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART S-C	
Affectation	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-47 583,87
Total	**-47 583,87**

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/11/2023
Actif net Global en EUR	**211 663 341,87**
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART EB-C en EUR	
Actif net	93 768 090,13
Nombre de titres	906,262
Valeur liquidative unitaire	103 466,8673
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-221,10
Capitalisation unitaire sur résultat	3 583,88
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART E-C en EUR	
Actif net	10 045,93
Nombre de titres	1,000
Valeur liquidative unitaire	10 045,9300
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,48
Capitalisation unitaire sur résultat	32,97
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART I3-C en EUR	
Actif net	1 508 761,63
Nombre de titres	14,587
Valeur liquidative unitaire	103 431,9345
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-220,84
Capitalisation unitaire sur résultat	3 548,98
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART I-C en EUR	
Actif net	94 093 908,88
Nombre de titres	910,030
Valeur liquidative unitaire	103 396,4911
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-220,92
Capitalisation unitaire sur résultat	3 513,05

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/11/2023
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART P-C en EUR	
Actif net	20 787,44
Nombre de titres	201,000
Valeur liquidative unitaire	103,4200
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,20
Capitalisation unitaire sur résultat	2,09
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART S-C en EUR	
Actif net	22 261 747,86
Nombre de titres	21 515,461
Valeur liquidative unitaire	1 034,6860
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,21
Capitalisation unitaire sur résultat	36,16

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BASF 0.25% 05-06-27 EMTN	EUR	100 000	90 030,20	0,04
EVONIK INDUSTRIES 2.25% 25-09-27	EUR	2 000 000	1 901 731,91	0,90
TOTAL ALLEMAGNE			**1 991 762,11**	**0,94**
BELGIQUE				
KBC GROUPE 0.25% 01-03-27 EMTN	EUR	3 000 000	2 777 884,63	1,31
KBC GROUPE 0.375% 16-06-27	EUR	2 000 000	1 840 925,53	0,87
TOTAL BELGIQUE			**4 618 810,16**	**2,18**
CANADA				
ROYAL BANK OF CANADA 0.25% 02-05-24	EUR	4 507 000	4 445 612,85	2,10
TOTAL CANADA			**4 445 612,85**	**2,10**
COREE DU SUD				
THE EXP IMP KOREA 0.829% 27-04-25	EUR	5 000 000	4 823 250,55	2,28
TOTAL COREE DU SUD			**4 823 250,55**	**2,28**
DANEMARK				
DANSKE BK 1.625% 15-03-24 EMTN	EUR	1 000 000	1 004 739,85	0,47
ORSTED 3.625% 01-03-26 EMTN	EUR	500 000	510 989,52	0,24
TOTAL DANEMARK			**1 515 729,37**	**0,71**
ESPAGNE				
BANCO NTANDER 0.3% 04-10-26	EUR	3 400 000	3 113 037,73	1,47
BANCO NTANDER 1.125% 23-06-27	EUR	3 000 000	2 754 729,82	1,30
BBVA 1.375% 14-05-25 EMTN	EUR	5 800 000	5 634 653,03	2,66
CAIXABANK 0.375% 18-11-26 EMTN	EUR	3 800 000	3 532 832,64	1,67
TELEFONICA EMISIONES SAU 1.069% 05-02-24	EUR	1 000 000	1 003 715,36	0,48
TOTAL ESPAGNE			**16 038 968,58**	**7,58**
ETATS-UNIS				
BK AMERICA 4.134% 12-06-28	EUR	500 000	516 119,32	0,24
TOTAL ETATS-UNIS			**516 119,32**	**0,24**
FINLANDE				
NORDEA BK 0.375% 28-05-26 EMTN	EUR	800 000	743 457,66	0,35
NORD INV 0.125% 10-06-24 EMTN	EUR	6 000 000	5 888 605,84	2,78
TOTAL FINLANDE			**6 632 063,50**	**3,13**
FRANCE				
ACAFP 0 3/8 10/21/25	EUR	2 800 000	2 645 799,31	1,25
AGEN FRA 1.375% 17-09-24 EMTN	EUR	5 600 000	5 510 288,31	2,60
BNP PAR 0.375% 14-10-27 EMTN	EUR	2 000 000	1 816 099,39	0,85
BNP PAR 0.5% 04-06-26	EUR	3 000 000	2 854 509,17	1,35
BNP PAR 0.5% 30-05-28 EMTN	EUR	3 000 000	2 671 614,99	1,27
BNP PAR 1.0% 17-04-24 EMTN	EUR	2 550 000	2 537 964,73	1,20
BPCE 0.125% 04-12-24	EUR	2 400 000	2 319 249,56	1,10
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	3 700 000	3 825 728,15	1,81
TOTAL FRANCE			**24 181 253,61**	**11,43**

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IRLANDE				
AIB GROUP 3.625% 04-07-26	EUR	1 000 000	1 008 529,36	0,48
BK IRELAND GROUP 0.375% 10-05-27	EUR	1 000 000	915 944,35	0,43
TOTAL IRLANDE			**1 924 473,71**	**0,91**
ITALIE				
INTE 0.75% 04-12-24 EMTN	EUR	993 000	969 161,38	0,46
INTE 4.0% 19-05-26 EMTN	EUR	2 500 000	2 563 477,69	1,21
LEASYS ZCP 22-07-24	EUR	5 160 000	5 030 005,56	2,38
TOTAL ITALIE			**8 562 644,63**	**4,05**
JAPON				
MIZUHO FINANCIAL GROUP 0.214% 07-10-25	EUR	2 000 000	1 881 340,40	0,89
MIZUHO FINANCIAL GROUP 0.956% 16-10-24	EUR	3 000 000	2 926 785,69	1,38
NTT FINANCE 0.082% 13-12-25	EUR	3 200 000	2 982 911,15	1,41
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP 0.465% 30-05-24	EUR	2 000 000	1 970 419,33	0,93
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP 0.934% 11-10-24	EUR	1 700 000	1 658 766,20	0,79
TOTAL JAPON			**11 420 222,77**	**5,40**
NORVEGE				
DNB BANK A 0.375% 18-01-28	EUR	2 000 000	1 806 386,99	0,85
DNB BANK A 3.125% 21-09-27	EUR	2 300 000	2 274 516,29	1,08
DNB BANK A 3.625% 16-02-27	EUR	3 500 000	3 573 101,68	1,69
DNB BANK A 4.5% 19-07-28 EMTN	EUR	1 800 000	1 857 568,12	0,87
SPAREBANK MIDT NORGE AS 3.125% 22-12-25	EUR	5 700 000	5 786 617,76	2,73
SR BANK SPAREBANKEN ROGALAND 2.875% 20-09-25	EUR	4 500 000	4 452 532,59	2,11
TOTAL NORVEGE			**19 750 723,43**	**9,33**
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 0.875% 22-04-25	EUR	2 050 000	1 981 174,38	0,93
ABN AMRO BK 2.375% 01-06-27	EUR	4 500 000	4 345 862,58	2,05
GAS NATURAL FENOSA FINANCE BV 0.875% 15-05-25	EUR	3 000 000	2 890 299,28	1,37
ING GROEP NV 2.125% 23-05-26	EUR	4 500 000	4 421 962,62	2,08
LEASEPLAN CORPORATION NV 0.25% 23-02-26	EUR	1 000 000	922 354,04	0,44
LEASEPLAN CORPORATION NV 1.375% 07-03-24	EUR	2 500 000	2 507 904,97	1,19
LEASEPLAN CORPORATION NV 3.5% 09-04-25	EUR	2 300 000	2 340 183,39	1,11
TOTAL PAYS-BAS			**19 409 741,26**	**9,17**
ROYAUME-UNI				
CASA LONDON 0.75% 05-12-23	EUR	5 500 000	5 540 684,93	2,62
HSBC 1.5% 04-12-24 EMTN	EUR	5 700 000	5 784 563,01	2,73
NATL GRID ELECTRICITY TRANSMISSION P 0.19% 20-01-25	EUR	4 800 000	4 612 995,55	2,18
TOTAL ROYAUME-UNI			**15 938 243,49**	**7,53**
SUEDE				
SBAB BANK AB STATENS BOSTADSFINAN AB 0.5% 13-05-25	EUR	4 100 000	3 918 293,58	1,86
SBAB BANK AB STATENS BOSTADSFINAN AB 1.875% 10-12-25	EUR	3 100 000	3 041 595,20	1,43
SBAB BANK AB STATENS BOSTADSFINAN AB 4.875% 26-06-26	EUR	3 000 000	3 076 484,30	1,45

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 4.0% 09-11-26	EUR	4 000 000	4 025 494,21	1,89
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 4.125% 29-06-27	EUR	2 000 000	2 062 170,83	0,98
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB NORWAY 4.375% 06-11-28	EUR	2 000 000	2 040 357,12	0,97
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 0.01% 02-12-27	EUR	2 000 000	1 733 694,10	0,82
SWEDBANK AB 0.3% 20-05-27	EUR	2 500 000	2 278 196,23	1,07
TOTAL SUEDE			**22 176 285,57**	**10,47**
SUISSE				
EUROFIMA EUROPAISCHE GESELLSCH 0.25% 09-02-24	EUR	3 000 000	2 986 506,48	1,42
TOTAL SUISSE			**2 986 506,48**	**1,42**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**166 932 411,39**	**78,87**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			**166 932 411,39**	**78,87**
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
AUTRICHE				
AUSTRIAN T-BILL ZCP 290224	EUR	15 000 000	14 859 540,20	7,02
TOTAL AUTRICHE			**14 859 540,20**	**7,02**
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			**14 859 540,20**	**7,02**
TOTAL Titres de créances			**14 859 540,20**	**7,02**
Titres reçus en pension				
ESPAGNE				
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.0% 30-07-42	EUR	5 070 000	2 997 891,00	1,42
TOTAL ESPAGNE			**2 997 891,00**	**1,42**
FRANCE				
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25-06-39	EUR	8 907 585	7 000 000,00	3,30
TOTAL FRANCE			**7 000 000,00**	**3,30**
ITALIE				
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 30-10-31	EUR	19 060 000	19 000 000,00	8,98
TOTAL ITALIE			**19 000 000,00**	**8,98**
TOTAL Titres reçus en pension			**28 997 891,00**	**13,70**
Indemnités sur titres reçus en pension			**32 796,11**	**0,01**

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0324	EUR	-28		
EURO SCHATZ 1223	EUR	-88	7 040,00	
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			**7 040,00**	
TOTAL Engagements à terme fermes			**7 040,00**	
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
E3R/0.0/FIX/3.1072	EUR	2 000 000	-33 838,03	-0,02
E3R/0.0/FIX/3.1827	EUR	4 500 000	-46 118,26	-0,02
E3R/0.0/FIX/3.3492	EUR	4 500 000	-72 226,25	-0,04
E3R/0.0/FIX/3.4247	EUR	3 500 000	-45 197,87	-0,02
E3R/0.0/FIX/3.5122	EUR	2 500 000	-34 258,83	-0,01
E3R/0.0/FIX/3.5377	EUR	2 500 000	-34 500,10	-0,02
E3R/0.0/FIX/3.6502	EUR	2 000 000	-16 523,58	-0,01
OISEST/0.0/FIX/2.419	EUR	500 000	9 111,59	
OISEST/0.0/FIX/2.43	EUR	700 000	12 537,24	0,01
OISEST/0.0/FIX/2.499	EUR	500 000	8 478,24	
OISEST/0.0/FIX/2.7	EUR	700 000	4 589,17	
OISEST/0.0/FIX/2.737	EUR	1 600 000	20 881,51	0,01
OISEST/0.0/FIX/2.761	EUR	800 000	2 832,17	
OISEST/0.0/FIX/2.797	EUR	2 000 000	22 006,95	0,01
OISEST/0.0/FIX/2.807	EUR	1 500 000	11 983,26	
OISEST/0.0/FIX/2.82	EUR	1 000 000	5 713,73	
OISEST/0.0/FIX/2.834	EUR	800 000	5 582,30	
OISEST/0.0/FIX/2.869	EUR	1 500 000	9 058,23	
OISEST/0.0/FIX/2.873	EUR	2 500 000	18 247,92	0,01
OISEST/0.0/FIX/2.883	EUR	1 600 000	9 191,99	0,01
OISEST/0.0/FIX/2.957	EUR	1 000 000	-8 104,82	-0,01
OISEST/0.0/FIX/2.962	EUR	1 300 000	3 433,99	
OISEST/0.0/FIX/2.985	EUR	1 500 000	4 966,88	
OISEST/0.0/FIX/2.995	EUR	1 000 000	-3 930,78	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.054	EUR	2 500 000	7 347,33	
OISEST/0.0/FIX/3.105	EUR	1 500 000	-13 234,31	
OISEST/0.0/FIX/3.11	EUR	1 500 000	4 931,55	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.156	EUR	3 000 000	-2 647,65	
OISEST/0.0/FIX/3.185	EUR	2 800 000	-2 068,60	
OISEST/0.0/FIX/3.191	EUR	2 000 000	-7 856,92	
OISEST/0.0/FIX/3.232	EUR	3 500 000	10 968,72	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.3	EUR	2 000 000	-6 205,37	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.354	EUR	2 000 000	-23 182,30	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.416	EUR	2 500 000	1 285,52	

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OISEST/0.0/FIX/3.43	EUR	2 500 000	-17 717,49	-0,01
OISEST/0.0/FIX/3.47	EUR	2 500 000	-15 631,46	
OISEST/0.0/FIX/3.527	EUR	1 500 000	-19 261,21	
TOTAL Swaps de taux			**-229 355,54**	**-0,10**
TOTAL Autres instruments financiers à terme			**-229 355,54**	**-0,10**
TOTAL Instruments financier à terme			**-222 315,54**	**-0,10**
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-7 040	-7 040,00	-0,01
TOTAL Appel de marge			**-7 040,00**	**-0,01**
Créances			**741 481,15**	**0,35**
Dettes			**-313 665,35**	**-0,14**
Comptes financiers			**642 242,91**	**0,30**
Actif net			**211 663 341,87**	**100,00**

Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART EB-C	**EUR**	**906,262**	**103 466,8673**
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART I-C	**EUR**	**910,030**	**103 396,4911**
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART E-C	**EUR**	**1,000**	**10 045,9300**
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART P-C	**EUR**	**201,000**	**103,4200**
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART I3-C	**EUR**	**14,587**	**103 431,9345**
Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND PART S-C	**EUR**	**21 515,461**	**1 034,6860**

OPCVM AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Identifiant d'entité juridique :
2138005Z8LOXNQFYD482

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

- [X] **Oui**
- [ ] **Non**

- [X] Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: 99,52 %**
  - [ ] dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - [X] dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- [ ] Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de _____ d'investissements durables
  - [ ] ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - [ ] ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - [ ] **ayant un objectif social**
- [ ] Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social:** _____
- [ ] Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance**.**

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **ICE BOFA GREEN BOND INDEX.** Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance.L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en

fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit a maintenu une proportion de son allocation, au moins égale à l'engagement mentionné dans le prospectus, investie dans des obligations vertes.

L'objectif des obligations vertes est de financer des projets qui génèrent un impact positif et mesurable sur l'environnement. L'indicateur clé mesurant l'impact des obligations vertes est le "Tonnes d'émissions de CO2 évitées par million d'euros investis en un an". Au-delà de l'analyse financière quantitative et qualitative des obligations susceptibles de composer le portefeuille, le processus de sélection comprend une évaluation de la stratégie ESG au niveau de l'émetteur et une évaluation des obligations vertes suivant plusieurs points d'analyse :

1. Amundi a développé un système de notation ESG propriétaire basé sur une échelle de sept notes, allant de A à G, où A est la meilleure note et G la moins bonne. Tout émetteur noté G est exclu de tous les portefeuilles gérés activement d'Amundi. Nous mettons en œuvre la vérification de la notation ESG de l'émetteur et vérifions la conformité de la note aux critères du fonds concerné. Comme indiqué ci-dessus, les émetteurs notés G sur l'échelle de notation ESG d'Amundi ne sont pas éligibles à l'investissement. En cas de faiblesses, l'équipe ESG Research recherchera plus en détail toute controverse sur le pilier concerné (E, S et G).
2. Évaluation des obligations vertes en termes de :
    i. Analyse du projet, via l'analyse de la localisation géographique des actifs, l'action sur les actifs, l'évaluation de tout impact supplémentaire du projet vert sur l'environnement, la biodiversité, les communautés locales ou d'autres aspects sociaux. (ne pas causer de préjudice important), l'alignement sur les normes de l'industrie (par exemple, l'alignement sur les principes des obligations vertes de l'Association internationale des marchés de capitaux, l'initiative des obligations climatiques, la taxinomie de l'UE).
    ii. Analyse des émetteurs au niveau de la stratégie ESG globale et des controverses,
    iii. Logique de financement vert (type de projets financés, allocation d'actifs verts, type d'instruments finançant des projets verts)
    iv. Transparence (rapport sur les obligations vertes, existance d'un deuxième avis)

3. Suivi continu (post investissement), qui comprend une revue régulière de l'allocation et du rapport d'impact de l'obligation verte, des controverses dans lesquelles l'émetteur est impliqué et de la stratégie environnementale de l'émetteur.

Enfin, toutes les obligations vertes sélectionnées doivent répondre aux critères et directives des principes des obligations vertes tels que publiés par l'International Capital Market Association.

Veuillez consulter la politique d'investissement responsable d'Amundi pour plus de détails sur ce qui précède.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

- ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0.921 (C).**
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est **: 0.9 (C).**

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

A la fin de la période le portefeuille détenait 99.52 % d'obligations vertes.

- ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

Il s'agit du premier rapport périodique SFDR réalisé pour ce compartiment.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.

- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

  Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :
  Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :
  - avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
  - avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
  - être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
  - être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

  Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

  Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
BTPS 4% 10/31 8Y	Emprunts d'Etats		ITA	9,09 %
RATB 29/02/24	Emprunts d'Etats		AUT	7,02 %
OAT 1.75% 06/39	Emprunts d'Etats		FRA	3,46 %
NIB 0.125% 06/24	Supranationaux		SUP	2,78 %

savoir: **du 01/12/2022 au 30/11/2023**

MINGNO 3.125% 12/25	Finance		NOR	2,73 %
HSBC VAR 12/24 EMTN	Finance		GBR	2,73 %
BBVASM 1.375% 05/25 GMTN	Finance		ESP	2,66 %
AGFRNC 1.375% 9/24	Agences		FRA	2,60 %
ACAFP 0.75% 12/23 EMTN	Finance		FRA	2,60 %
LEASYS 0% 07/24	Industrie		ITA	2,37 %
EIBKOR 0.829% 04/25	Agences		KOR	2,28 %
NGGLN 0.19% 01/25	Services publics		GBR	2,18 %
SRBANK 2.875% 09/25 EMTN	Finance		NOR	2,10 %
RY 0.25% 05/24 EMTN	Finance		CAN	2,10 %
INTNED VAR 05/26 EMTN	Finance		NLD	2,09 %

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

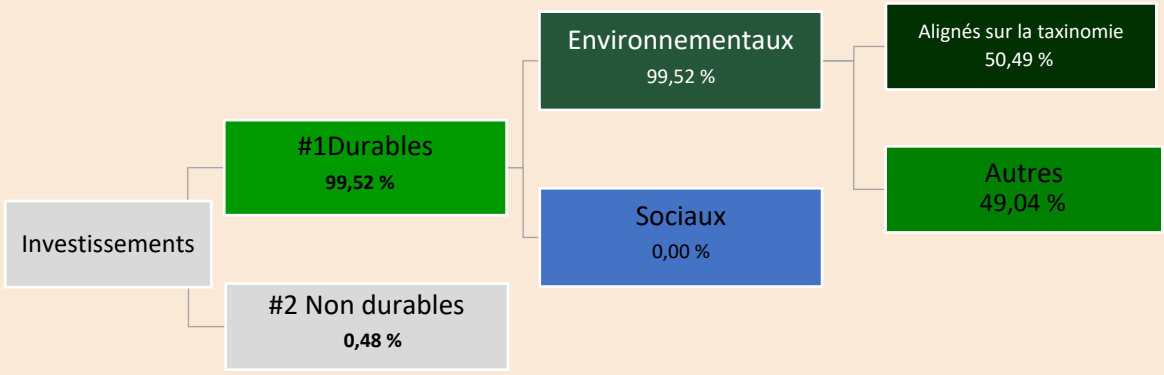

La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisées?

Secteur	*Sous-Secteur*	*% d'actifs*
	Finance	*58,86 %*
	Emprunts d'Etats	*20,73 %*
	Agences	*4,88 %*
	Supranationaux	*4,19 %*
	Services publics	*3,78 %*
	Industrie	*3,32 %*
	Services de communication	*1,88 %*
	Conso cyclique	*1,81 %*
	Liquidités	*0,55 %*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds a un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 50,49 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. . Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- ***Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE[1]?***

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

[X] Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxonomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

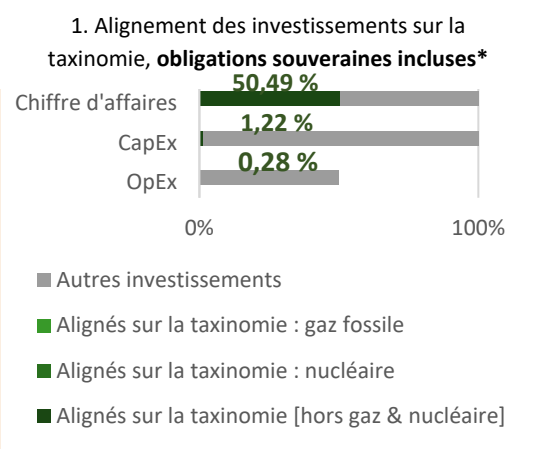

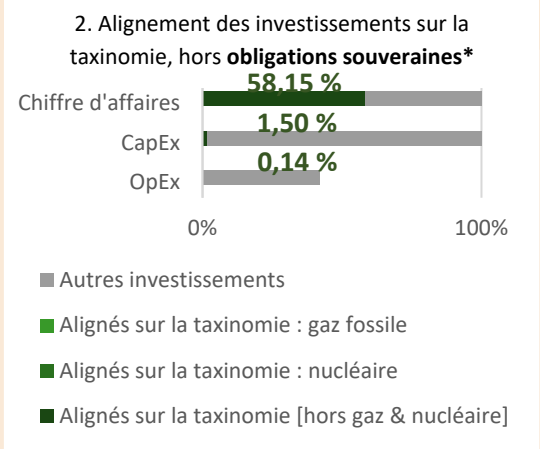

** Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement

- ***Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

Au 30/11/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,00 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- ***Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?***

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxonomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.

sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **49,04 %** à la fin de la période.
Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **0,00 %** à la fin de la période.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie« Non durables » , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut**.**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com

Amundi
ASSET MANAGEMENT